

Mairie d'Orsay

DIRECTION DE L'ENFANCE - SERVICE JEUNE ENFANT

Compte-rendu CONSEIL INTER-CRECHES (CIC) 2 février 2017

Participants

M. MISSEWARD Didier, Maire Adjoint, chargé des affaires scolaires et de la petite enfance ; KRIMI Sarah, Directrice de l'Enfance ; ATTRAZIC Anne, responsable service Jeune Enfant ; CHAUVEL Célia, assistante pôle accueil familles

Crèche du PARC



PEYRE Céline directrice ; représentants de parents : M. BARTHE et Mme HORYN

Crèche la FARANDOLE



KRETZ Katia directrice ; représentants de parents : Mme BOL-BUSIAH (excusée) et Mme PAILLARD

HALTE-GARDERIE



PERRIER Céline directrice ; représentant de parents : Mme LERASLE NAVILLE

PETIT PRINCE MACF



THOMAS Fabienne directrice ; représentants de parents : Mme DUMONT (excusée) et Mme LEVESQUE

Ordre du jour

- Statistiques du service jeune enfant
- Modalités de congés, facturation, jours de carence
- Projet « crèche » ou projet éducatif
- Passage vers l'école maternelle
- Communication électronique
- Alimentation (menus, plan alimentaire)
- Couches
- Remplacement des départs et des absents
- Travaux réalisés depuis juillet 2016
- Mouvements du personnel
- Projet communication gestuelle
- Rencontres intergénérationnelles
- Questions diverses

Statistiques du service jeune enfant

- Total des **dépenses** du service jeune enfant : presque **3 millions** d'€/an
- Coût/**place en crèche** = **17 600€/an**
- **Coût communal** (après déduction des subventions et de la participation familiale) = **8800€/enfant/an**
- Perte de subvention du département : soit depuis 2016 = 0€ (-200 000€/an)

Modalités de congés, facturation, jours de carence

Les parents sont sollicités trimestriellement afin de transmettre les dates de congés précises des enfants, selon le planning suivant :

- Mi-septembre : pour les mois d'octobre, novembre, décembre
- Mi-décembre : pour les mois de janvier, février, mars
- Mi-mars : pour les mois d'avril, mai, juin
- En avril : pour les mois de juillet et août.

Sur le protocole d'accueil (contrat) il est stipulé que les fermetures du service ne sont pas à inclure dans le nombre de semaines de congés de l'enfant.

Toutes les fermetures ne peuvent être précisées à l'avance car certaines sont inconnues ou variables au moment de l'établissement du protocole.

- Les fermetures systématiques sont :
 - > La semaine entre Noël et jour de l'an (4 à 5 jours en fonction du calendrier)
 - > La journée pédagogique (1 jour) cette année le 19 mai 2017
 - > Le lundi de pentecôte (1 jour).
- Fermeture variable : Il est possible que l'ensemble des services municipaux ferment, notamment lors d'un pont. Cette année, le service sera fermé le 26 mai pour le pont de l'ascension du 25 au 28 mai.

Le logiciel de facturation ne nous permet pas à ce jour de faire apparaître les congés en semaine. Cependant, les directrices des structures sont disponibles pour renseigner les familles sur le sujet.

La facturation (hors halte-garderie) est établie en fonction du contrat de chaque enfant choisi et signé par les parents.

Exemple : pour un enfant dont le contrat est 8h / 17h20, la facturation comptabilise 9h20 de présence (pas 9h30).

Le temps de transmission doit être compris dans le temps de badage.

A propos des heures supplémentaires, comme spécifié dans le règlement de fonctionnement, les heures réalisées en dehors du contrat sont facturées : « **chaque demi-heure commencée est facturée, sans majoration** ». Cependant, le dépassement est facturé après 10 minutes de tolérance quotidienne. Soit :

- De 11 à 30 minutes de dépassement la facturation supplémentaire est de ½ heure
- De 31 à 60 minutes de dépassement la facturation supplémentaire est de 1 heure.

L'absence d'un enfant a un coût financier. Moins elle est anticipée plus elle engage des dépenses.

Les maladies ne sont pas prévisibles et provoquent des pertes financières de gestion et du gâchis alimentaire.

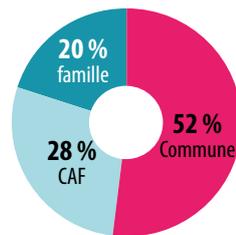
Par ailleurs, les jours de carence permettent d'éviter d'éventuels abus.

Projet « crèche » ou projet éducatif

Le projet éducatif du service explicite la façon dont les grandes valeurs pédagogiques et d'accompagnement fondent le travail des personnels en direction des enfants.

L'objectif majeur de la crèche est, prioritairement, d'apporter aux enfants sécurité et confiance en eux qui les aidera dans leurs apprentissages et acquisitions, dans un climat de bienveillance.

En lien avec ce projet éducatif des ateliers, des activités... sont mis en place et proposés aux enfants en fonction de leurs envies et de leurs capacités. Il n'y a pas d'objectifs de réussite ni de production.



Rappel du règlement de fonctionnement :

« Les congés »

Les dates de vacances des enfants doivent être données par écrit. A cet effet, des imprimés seront remis régulièrement aux parents. Les parents sont dans l'obligation de restituer ces documents, dûment remplis, dans les délais impartis afin d'organiser le service d'accueil et les congés du personnel. En cas de non réponse, l'enfant ne pourra être accueilli qu'en fonction des places disponibles au regard des taux d'encadrement. »

« Les déductions pour congés lors d'un accueil régulier »

Les congés annoncés par la famille dans le protocole d'accueil sont décomptés pour la période du 1^{er} jour d'adaptation au 31 août de l'année suivante. »

« La déduction des congés est comprise dans le calcul de la participation financière mensuelle »

Si le nombre de jours de congés de l'enfant s'avérait être inférieur à celui initialement déclaré, l'enfant pourra être accueilli après accord de la directrice. Ces jours d'accueil supplémentaires seront simplement facturés. En revanche, si le nombre de congés de l'enfant est supérieur à la déclaration initiale, il n'y aura pas de modification de facture. »

« Les déductions pour maladie de l'enfant »

Elles sont appliquées sur présentation d'un justificatif médical. Celui-ci doit être transmis à la directrice dans un délai de trois jours. Un délai de carence est alors appliqué ; il comprend le premier jour d'absence et les deux jours calendaires qui suivent.

Les journées d'hospitalisation peuvent également être déduites sur présentation d'un justificatif d'hospitalisation, sans délai de carence.

L'éviction de l'établissement par le médecin de la crèche engendre une déduction sans délai de carence. »



Passage vers l'école maternelle

Dès que les enfants les questionnent et particulièrement à partir de mai, les professionnelles de la crèche abordent le sujet de l'école avec les enfants. Elles ont également à disposition des livres sur le sujet à leur intention.

De leur côté, les parents font les démarches telles que visite de l'école, rencontre avec la directrice avec leur enfant.

Selon les écoles, des passerelles peuvent être envisagées. Nous y sommes favorables. Cela nécessite un partenariat avec les écoles de proximité. Ce n'est actuellement pas le cas sur tous les secteurs.

Les parents doivent inscrire leur enfant né en 2014 à l'école auprès du pôle accueil familles de la mairie (PAF) au plus tôt en début d'année civile.

Communication

Les informations personnelles qui concernent le quotidien d'un enfant (fièvre – heure de doliprane, sieste...) sont transmises aux parents par téléphone dans les cas de fièvre, d'administration de doliprane mais également lors des transmissions du soir (sieste, repas...).

Nous privilégions la communication orale, le contact direct avec les parents. Les auxiliaires de puériculture n'ont pas un accès permanent aux ordinateurs pour gérer les transmissions par voie électronique.

Leur mission principale est d'être auprès de vos enfants, de répondre à leurs besoins. Elles utilisent des outils de transmissions dans chaque groupe comme la feuille de transmission, la feuille de suivi de prise de doliprane ou autre pour vous informer.

A propos des photos des activités, les équipes essaient d'en afficher occasionnellement mais il ne faut pas sous-estimer le coût et l'impact sur l'environnement de ces impressions. Nous pouvons vous transmettre les photos de votre enfant sur une clé USB. Un diaporama est diffusé en fin d'année pour vous montrer le maximum de moments vécus par votre enfant. Egalement nous limitons les affichages pour des questions de sécurité en cas d'incendie (limiter les éléments inflammables pouvant aggraver une situation).

Nous affichons des "alertes maladies" lorsqu'il y a plusieurs cas dans un groupe ou sur la crèche.

Nous envoyons déjà un certain nombre de mails pour les demandes de congés, les renouvellements de contrat et autres informations. Beaucoup de parents ne semblent pas consulter fréquemment leur boîte mails et nous avons donc une gestion importante pour la restitution des différents documents. Nous essayons de trouver la juste mesure dans l'utilisation des mails et la communication directe.



Alimentation

Le plan alimentaire

Pour faire suite aux informations transmises lors du précédent Conseil Inter Crèches, le groupe de travail poursuit la mise en place du nouveau plan alimentaire. Il est en cours de réévaluation aux regards des besoins, des normes, des contraintes budgétaires et de structures.

Les responsables de structures veillent au respect des normes de l'AFSSA et aux repas donnés aux enfants, notamment en validant les menus proposés par les cuisiniers en amont.

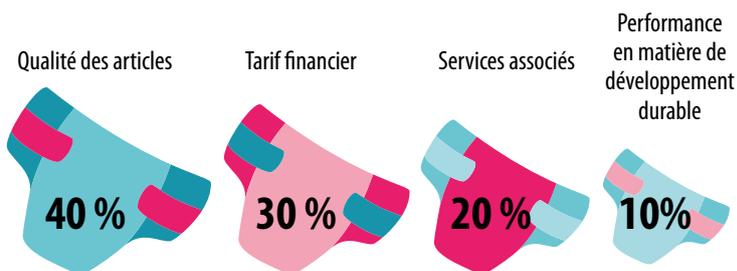
Il est à noter que les quantités de confiture données sont des petites quantités, comme le beurre ou le chocolat. Concernant les yaourts, ils sont sucrés uniquement en cas de besoin individuel.

Les menus sont affichés de façon hebdomadaire dans le hall d'entrée et mis à jour quotidiennement. Ce point fait partie des transmissions du soir mais les parents qui souhaitent plus d'informations peuvent s'adresser aux professionnels qui sont disponibles pour toutes précisions sur les déjeuners et les goûters.

Déjeuners et goûters peuvent cependant être modifiés au jour le jour suite à des contraintes logistiques (problèmes de livraison, de stocks...). En conséquence, un menu envoyé à l'avance ne correspondrait plus forcément au réel du jour.

Couches

Le choix des couches Pommette fait suite à un appel d'offres dans le cadre du renouvellement du marché public hygiène. La société Celluloses de Brocéliande a obtenu le marché car elle remplissait majoritairement **les critères exigés dans le marché public**, qui sont :



A ce jour, les retours que nous avons eus quant à ce marché avec les couches Pommette sont tous positifs. Selon nos observations, et les retours des parents, nous n'avons pas constaté plus d'irritations, de peaux sèches qu'avec les précédentes couches.

Si toutefois les couches ne conviennent pas aux familles, elles sont libres d'apporter d'autres changes adaptés aux besoins de leur enfant.

En cas de problèmes, la direction est disponible pour faire un point avec les parents.



Recrutement et encadrement des enfants

Le recrutement des professionnelles est soumis à des critères de qualité et aux contraintes administratives, notamment de mutation (délais de 3 mois).

Au sein de la crèche du parc, chaque groupe est encadré par 3 à 4 professionnelles.

Actuellement, à la crèche du parc, deux auxiliaires de puériculture référentes sont absentes dans le groupe des aventuriers. Leur remplacement est assuré par Marie, auxiliaire de puériculture volante présente sur ce groupe depuis novembre 2016, et Cécile apprentie dans cette unité depuis la rentrée et désormais diplômée. Ces deux professionnelles ont pris le relais complet de l'accueil des enfants dont la référente est absente. Les éducatrices de jeunes enfants se montrent également présentes dans ce groupe.

Les normes légales de professionnels auprès des enfants sont respectées. Elles sont de :

- 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas
- 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent.

Travaux depuis le dernier conseil inter-crèches

Crèche du Parc :

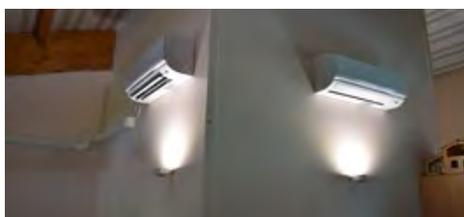


- Travaux de l'avenue Saint Laurent pendant l'été.
- Réfection de la salle du personnel : un nouveau mobilier a été réalisé par les menuisiers de la mairie d'Orsay.
- Des petits travaux de maintenance des locaux.

Crèche la Farandole :



- Installation de la climatisation à l'étage cet été.
- Etanchéité de la terrasse des moyens refaite en novembre/un nouveau sol souple va être prochainement installé.



- Remplacement de nombreuses lumières par des éclairages LED.

Multi-accueil du Petit-Prince :

- La buanderie a été déplacée. Sandrine a un espace plus grand et adapté à son travail. Un plan de travail et des placards ont été faits. Réfection de peintures (ancienne buanderie).
- Ces travaux ont été réalisés par les menuisiers, plombiers et peintres des services municipaux.

Mouvements du personnel

Crèche du Parc :

✗ Départs :

- Fin d'apprentissage et embauche de Cécile qui a réussi son apprentissage et a obtenu son diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture. Elle est recrutée depuis janvier 2017 et remplace temporairement Emilie.
- Elodie, éducatrice de jeunes enfants en février.

✓ Arrivées depuis cet été :

- Léonie, cuisinière est arrivée.
- Amandine, aide-auxiliaire de puériculture.
- Retour de Mélanie et Ambre, auxiliaires de puériculture.

Crèche la Farandole :

✗ Départs/Arrivées :

- Nina et Charlotte auxiliaires de puériculture.
- Marjorie agent social.
- ✓ Arrivées :
 - 3 auxiliaires de puériculture : Sabrina et Cynthia dans le groupe des bébés ; Emilie dans le groupe des moyens/grands.
 - 1 éducatrice de jeunes enfants Sandrine (remplacement de Valérie).
 - La directrice adjointe, Nataline (suite au départ d'Irène).

Multi-accueil du Petit-Prince :

✗ Départ :

- Kathlyn agent social et les 2 Nathalie ; auxiliaires de puériculture

✓ Arrivée depuis la rentrée :

- Karin : auxiliaire de puériculture
- Marjorie : agent social (durant l'automne)
- Retour de Sophie et d'Helena ; auxiliaires de puériculture



Projets/Ateliers :

Projet communication gestuelle

Projet piloté par Yaëlle & Melinda, psychologues du service en partenariat actif avec les équipes.

L'idée de ce projet a pris naissance suite à l'observation de difficultés de communication liées à l'accueil d'enfants de langue maternelle étrangère ou présentant des difficultés d'expression. Par ailleurs, d'autres professionnels informés de l'existence de la langue des signes adaptée aux enfants, ont émis le souhait d'y être formés.

A l'origine de cette idée, une étude américaine montre que les bébés utilisant la gestuelle des signes pour communiquer développent des compétences de communication plus précocement que les enfants de leur âge.

Ainsi depuis une vingtaine d'années, les résultats de ces observations ont amené à introduire l'apport de la langue des signes ou plutôt la communication gestuelle associée à la parole dans l'échange avec les bébés. Cette méthode s'est développée dans de nombreuses familles mais également dans les lieux d'accueil du jeune enfant.

En France, de nombreuses crèches proposent aujourd'hui d'associer des signes à la parole donnée à l'enfant.

L'objectif est de permettre aux enfants (qui ne maîtrisent pas encore le langage) de disposer d'un canal d'échange

supplémentaire. Ceci permet de diminuer les angoisses, les frustrations et les colères du bébé qui peut s'exprimer et ainsi être plus facilement compris par l'adulte encadrant. L'enfant dès 6-8 mois, alors qu'il ne possède pas encore le langage, peut reproduire un geste lui permettant d'exprimer facilement un besoin.

Contrairement à ce que l'on peut croire, l'utilisation de la langue des signes ne retarde en rien l'apprentissage de la parole. Lorsque l'enfant sera prêt à parler, il arrêtera spontanément de signer.

L'utilisation de la langue de signes n'a pas pour but de sur stimuler le bébé ou d'en faire un bébé performant mais d'utiliser tout l'éventail de sa capacité de communication.

La mise en place de ce travail s'intègre dans la continuité du projet pédagogique du service du jeune enfant puisqu'il vient renforcer l'accueil individualisé déjà mis en place avec la référence. En effet, pour que cela fonctionne, l'adulte doit augmenter l'attention qu'il porte à chaque enfant. Il doit observer tout le langage corporel de l'enfant : prendre le temps de capter son regard, lui adresser un signe et attendre sa réponse.

L'objectif de la première année sera

de mettre en place progressivement ce projet avec des professionnels volontaires, par l'utilisation d'une dizaine de signes introduits peu à peu et que nous enrichirons au fur et à mesure selon l'évolution du projet.

Nous n'avons pas d'attente particulière vis-à-vis des parents et de leur participation au projet. Toutefois, si certains le souhaitent, un livret présentant les signes pourra être transmis aux parents qui en feront la demande.

Bibliographie

- « *Signe avec moi : La langue gestuelle des sourds à la portée de tous les bébés* » de Nathanaëlle Bouhier-Charles et Monica Compagnys
- « *Communiquer par signes avec bébé* » de Nathanaëlle Bouhier-Charles
- « *Encore ! : Jouer, chanter et... signer : bébé adore ça* » de Monica Compagnys

Liens internet

- www.signeavecmoi.com
- www.signes2mains.fr
- Wikisign LSF sur le web
- Youtube pour les vidéos. Il faut taper « signes avec les bébés »
- Sign2me
- Le site de L'œil et la main de France 5

Rencontres Intergénérationnelles : Les RPA et la crèche du Parc se donnent rendez-vous...

Parce que les échanges intergénérationnels sont toujours d'une grande richesse et source d'un apprentissage pour les tout-petits comme pour les seniors, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et le service Petite Enfance se sont associés pour mettre en place des temps de rencontres entre ces deux générations.

En raison de la proximité géographique, en novembre, les enfants ont ouvert la porte de la crèche du parc pour accueillir les seniors dans une ambiance familiale et chaleureuse. Autour d'un goûter, chacun a pu apprendre de l'autre et partager des moments privilégiés.

En décembre, cette fois-ci, ce sont les seniors qui ont invités les enfants au sein de la RPA. Autour d'un goûter de Noël, les enfants ont participé à un atelier manuel de création de bougie qu'ils ont pu bien sûr emporter chez eux. Cet atelier s'est clôturé par un goûter et une ronde musicale, enfants et seniors ensemble.

En février, Mardi gras sera l'occasion de se retrouver autour de crêpes et de déguisements à la crèche du Parc.

En avril, une chasse aux œufs sera organisée à la RPA et en juin, nous nous retrouverons pour un dernier temps autour de la fête de la musique. Seniors et jeunes enfants ne sont pas prêts de s'arrêter en si bon chemin !



Questions diverses :

Salier le trottoir devant la Farandole en cas de verglas :

Demande transmise au service compétent pour les prochaines intempéries de ce type.

Pour information, les grands axes et les escaliers sont priorités en 1^{ère} intention, mais les équipes font leur maximum pour répondre aux attentes des usagers et ne pas délaisser un quartier ou un secteur.

PÔLE ACCUEIL FAMILLES

Hôtel de ville

2 place du général Leclerc 91400 Orsay

01 60 92 80 71 - accueilfamilles@mairie-orsay.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Jeudi de 13 h 30 à 18 h, Samedi de 9 h à 12 h

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Parc Charles Boucher - 7 avenue Saint Laurent 91400 orsay

tous les mardis et jeudis de 8 h 45 à 11 h 45

01 64 46 48 35 - laep@mairie-orsay.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Parc Charles Boucher - 7 avenue Saint Laurent 91400 orsay

01 64 46 70 39 - ram@mairie-orsay.fr

HALTE-GARDERIE

Parc Charles Boucher - 7 avenue Saint Laurent 91400 orsay

01 60 49 11 33 - haltegarderie@mairie-orsay.fr

www.mairie-orsay.fr/decouvrir/creches

CRÈCHE COLLECTIVE DU PARC

Parc Charles Boucher - 7 avenue Saint Laurent 91400 Orsay

01 60 49 11 30 - crecheparc@mairie-orsay.fr

CRÈCHE COLLECTIVE LA FARANDOLE

1, allée Françoise Dolto 91400 Orsay

01 69 07 74 24 - crechefarandole@mairie-orsay.fr

MULTI-ACCUEIL CRÈCHE COLLECTIVE ET FAMILIALE - LE PETIT PRINCE

6, avenue de Montjay (entre l'école primaire et l'école maternelle) 91400 Orsay

01 60 92 39 60 - multiaccueil@mairie-orsay.fr

Orsay

DIRECTION DE L'ENFANCE

Mairie d'Orsay - 2 place du Général Leclerc BP 47 - 91401 ORSAY Cedex

01 60 92 80 71 - www.mairie-orsay.fr